RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02088
Numéro SIREN : 804 614 717
Nom ou dénomination : ENTRUST

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2015 sous le numéro de dépôt 4631

BNP PARIBAS

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

BNP PARIBAS, Société Anonyme au capital de 2.491.915.350 euros, dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Raphaëlle GERBAUD, soussignée,

Atteste par la présente que la somme de 2.590.000,00 euros (Deux millions cinq cent quatre vingt dix mille euros) a été déposée au crédit d'un compte bloqué "Augmentation de capital" n°30004 02408 00011098759 58 ouvert sur les livres du Centre d'Affaires PAYS de la LOIRE ENTREPRISES sis à Nantes, 2 impasse des Tourmalines, au nom de la société ENTRUST, SAS au capital de 200,00 euros dont le siège social est 20 Rue Chevreul 44100 Nantes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes, sous le n° 804 614 717.

Cette somme représente les souscriptions à une augmentation de capital de 2.590.000,00 euros (Deux millions cinq cent quatre vingt dix mille euro), décidée par :

- délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 2014.

à hauteur de la totalité des 2.590.000 actions nouvelles émises, à souscrire et à libérer en numéraire de la totalité de la valeur nominale de 1,00 euro (un euro).

Ledit mandataire lui a présenté les bulletins de souscription à l'augmentation de capital susvisée.

Ce certificat est établi en vertu des dispositions de l'article L 225-146 du code de commerce.

A Nantes, le 4 février 2015

Signature accréditée

BNP PARIBAS
PAYS DE LA LOIRE ENTREPRISES
2, Impasse des Tourmalines
B.P. 93812
44338 NANTES CEDEX 3

« ENTRUST»

Société par actions simplifiée au capital social de 200 euros

Siège social : NANTES (44100) – 20, rue Chevreul

RCS NANTES 804 614 717

DECISIONS DU PRESIDENT
DU 4 FEVRIER 2015

PROCES-VERBAL

L'an deux mille quinze, le 15 décembre à 9 heures, au siège social, Monsieur Marc JACOBS, agissant en sa qualité de Président de la société ENTRUST (la « ***Société*** »), a pris les décisions suivantes :

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2014 a décidé de déléguer au Président, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce, toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de 26 mois à compter de ladite Assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 2.800.000 euros, d'une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiate ou à terme, en numéraire par création et émission, sans prime d'émission, d'actions ordinaires de la Société.

Le Président indique en outre qu'il a été, en conséquence, autorisé à modifier les statuts de la Société corrélativement.

En conséquence de ce qui précède, le Président, usant des compétences qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2014 susvisée, a décidé le 15 décembre 2014 :

i) de procéder à une augmentation de capital d'un montant maximum de 2.590.000 € par l'émission d'un nombre maximum de 2.590.000 nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 1 €, sans prime d'émission. Les actions nouvelles seront intégralement libérées de leur montant nominal lors de leur souscription au moyen de versements en numéraire ou, le cas échéant, par compensation avec une créance liquide et exigible sur la Société. Les souscriptions seront reçues au siège social à compter de ce jour et jusqu'au 30 janvier 2015 inclus, et seront closes par anticipation dès que la totalité des actions nouvelles aura été souscrite et que la totalité des souscriptions aura été reçue.

 Les fonds seront déposés en banque sur un compte « augmentation de capital » ouvert au nom de la Société.

 Les actions nouvelles sont créées avec jouissance à compter du jour de la réalisation de l'augmentation de capital. Elles seront, à compter de cette date, complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

 Les actions nouvelles seront inscrites en compte le jour de la réalisation de l'augmentation de capital et négociables à compter du même jour dans les conditions prévues par les statuts, sous réserve des accords conclus entre les associés et/ou les titulaires de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit émises par la Société.

ii) de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés à l'augmentation de capital susvisée au profit des bénéficiaires visés en Annexe aux présentes et pour un nombre d'actions nouvelles ordinaires de la Société à leur attribuer conforme à la ventilation figurant en Annexe aux présentes.

Le Président, usant des compétences qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2014 susvisée :

- prend acte, au vu des bulletins de souscription des réservataires ayant bénéficié de la réservation à l'augmentation de capital, signé par ces derniers et portant sur le nombre d'actions réservées, des souscriptions dont le détail figure en Annexe aux présentes.

- constate que les souscripteurs se sont chacun intégralement libéré de leur souscription dans les proportions visées en Annexe aux présentes, par versement en numéraire de la somme correspondante sur un compte ouvert dans les livres de la banque de la Société, ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire des fonds y afférent.

En conséquence, le Président constate que les 2.590.000 actions nouvelles, de la Société ont été intégralement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité avec les conditions de l'émission et que par suite, le délai de souscription étant clos par anticipation, l'augmentation de capital se trouve définitivement réalisée.

Le capital social de la Société s'élève donc désormais à la somme de 2.590.200 €, divisé en 2.590.200 actions de 1 € de valeur nominale chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

En conséquence de ce qui précède et usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2014, Monsieur le Président décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

« ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL

1/ Lors de la constitution de la société
il a été effectué des apports en numéraire
pour un montant global de DEUX CENTS euros, ci..... 200 €

2/ Suivant décisions du Président en date du 4 février 2015,
usant des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 15 décembre 2014, le Président a constaté la réalisation définitive
de l'augmentation de capital par voie d'apports en numéraire
décidée par décisions du Président du 15 décembre 2014
pour un montant nominal global de 2.590.000 €, ci 2.590.000 €

Total des apports : DEUX MILLIONS CINQ CENT
QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENTS..... 2.590.200 € »

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

7-1 – Le capital social est fixé à 2.590.200 euros.

Il est divisé en 2.590.200 actions, d'une valeur nominale de UN (1) euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie. »

(.....)

La suite de l'article demeure inchangée.

*
* *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Le Président
Monsieur Marc JACOBS

Annexe
Liste des bénéficiaires du droit préférentiel de souscription et du nombre d'actions ENTRUST à leur attribuer

Enregistré à : SIE DE NANTES SUD EST - ENREGISTREMENT
Le 25/03/2015 Bordereau n°2015/913 Case n°64 Ext 4469
Enregistrement : 500 € Pénalités : 50 €
Total liquidé : cinq cent cinquante euros
Montant reçu : cinq cent cinquante euros
L'Agent administratif des finances publiques

Tableau de souscription d'actions au capital de la société ENTRUST

	Nom	Prénom	nombre d'actions soucrites	valeur nominale	Montant de la souscription
1	MARTEL	Laurent	30 000	1,00 €	30 000 €
2	FRENEAU	Boris	10 000	1,00 €	10 000 €
3	LEROY	Yves	10 000	1,00 €	10 000 €
4	CORROYER	Elsa	10 000	1,00 €	10 000 €
5	REYNOLDS	Robert	30 000	1,00 €	30 000 €
6	PICQ	Didier	30 000	1,00 €	30 000 €
7	BEDANE	Hélène	50 000	1,00 €	50 000 €
8	FROMENT	Yohann	40 000	1,00 €	40 000 €
9	PAROIS	Alain	40 000	1,00 €	40 000 €
10	GRELIER	Laurent	10 000	1,00 €	10 000 €
11	BOCCIOLINI	Ernest	10 000	1,00 €	10 000 €
12	de BOISREDON	Hubert	140 000	1,00 €	140 000 €
13	NGUYEN	Claire	20 000	1,00 €	20 000 €
14	NOURI	Wouaid	10 000	1,00 €	10 000 €
15	LANSAC	Sophie	30 000	1,00 €	30 000 €
16	HUBERT	Gildas	30 000	1,00 €	30 000 €
17	ALLAIS	François	20 000	1,00 €	20 000 €
18	ALVES	Wesley	10 000	1,00 €	10 000 €
19	BARNES	Daniel	50 000	1,00 €	50 000 €
20	BARRETEAU	Catherine	20 000	1,00 €	20 000 €
21	BERTRAND	Mélanie	30 000	1,00 €	30 000 €
22	BLIN	Marie-Anne	20 000	1,00 €	20 000 €
23	BOLINCHES	Christine	20 000	1,00 €	20 000 €
24	BOUCHET	Pascal	10 000	1,00 €	10 000 €
25	BOUVET	Franck	30 000	1,00 €	30 000 €
26	BRICHET	Simon	100 000	1,00 €	100 000 €
27	BROWN	Derom	10 000	1,00 €	10 000 €
28	CHANCERELLE	Tristan	10 000	1,00 €	10 000 €
29	CHAVANTRE	Nicolas	40 000	1,00 €	40 000 €
30	CONDE	Elis	10 000	1,00 €	10 000 €
31	CONNRADT	Tony	80 000	1,00 €	80 000 €
32	CULMAN	Randal	20 000	1,00 €	20 000 €
33	CUOMO	Alejandro	10 000	1,00 €	10 000 €
34	DAGRON	Thierry	150 000	1,00 €	150 000 €
35	DANIEL	Marie-Charlotte	40 000	1,00 €	40 000 €
36	BERTHIER DE GRANDRY	Hubert	40 000	1,00 €	40 000 €
37	DENIOT	Stéphane	10 000	1,00 €	10 000 €
		Total 1	**1 230 000**		**1 230 000 €**

	Nom	Prénom	nombre d'actions soucrites	valeur nominale	Montant de la souscription
38	DERENNES	Christophe	10 000	1 €	10 000 €
39	DEXANT	Lionel	60 000	1 €	60 000 €
40	EVRARD	Jean-François	50 000	1 €	50 000 €
41	FLO MARTIN	Marc	10 000	1 €	10 000 €
42	GOLOUBENKO	Katia	30 000	1 €	30 000 €
43	GOULEVANT	Willy	20 000	1 €	20 000 €
44	GRATON	Anthony	50 000	1 €	50 000 €
45	GUICHARD	Pierre	20 000	1 €	20 000 €
46	GUILLET	Annabelle	50 000	1 €	50 000 €
47	JACOBS	Marc	10 000	1 €	10 000 €
48	JEANEAU	Roland	50 000	1 €	50 000 €
49	KONE	Béma	50 000	1 €	50 000 €
50	LE PAIH	Ronan	10 000	1 €	10 000 €
51	LEE	Hyunmee	60 000	1 €	60 000 €
52	LEFORT	Pierre	10 000	1 €	10 000 €
53	LHOMMEAU	Jocelin	50 000	1 €	50 000 €
54	LOFTUS	Sean	10 000	1 €	10 000 €
55	MOREL	Véronique	20 000	1 €	20 000 €
56	MURZEAU	Ludovic	10 000	1 €	10 000 €
57	NICOLAS	Mathieu	20 000	1 €	20 000 €
58	PAILLARD	Xavier	150 000	1 €	150 000 €
59	PARRA	Chrystel	40 000	1 €	40 000 €
60	PENEAU	Pierre Olivier	10 000	1 €	10 000 €
61	PLUVINAGE	Pierre-Antoine	150 000	1 €	150 000 €
62	ROCOURT	Nathalie	20 000	1 €	20 000 €
63	TAMAKI	Kenjiro	10 000	1 €	10 000 €
64	THEPAUT	Frédéric	150 000	1 €	150 000 €
65	VANNIEUWENHUYSE	Nicolas	50 000	1 €	50 000 €
66	VENET	Bérengère	70 000	1 €	70 000 €
67	VERIE	Boris	10 000	1 €	10 000 €
68	WALKER	Christopher	10 000	1 €	10 000 €
69	BOUTON	Paul	10 000	1 €	10 000 €
70	DAY	Mark	10 000	1 €	10 000 €
71	LE BRUN	Philippe	40 000	1 €	40 000 €
72	MARAIS	Benoît	20 000	1 €	20 000 €
73	TUCKER	Chris	10 000	1 €	10 000 €
		Total 2	**1 360 000**		**1 360 000 €**

Total Général	**2 590 000**		**2 590 000 €**